

Halle des mobilités et actualisation de l'étude d'impact de l'opération d'aménagement Grand Matabiau, quais d'Oc

Bilan de la participation du public par voie électronique (PPVE)

1. Déroulé de consultation

- La phase de consultation dite Participation du public par Voie Electronique (PPVE) pour le dossier de Permis de Construire et de l'Etude d'impact associée s'est tenue du 26 mai au 26 juin 2025 sur la plateforme <https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr> ;
- Il y a eu un total de 626 vues de la page web et de 886 téléchargements des pièces du dossier ;
- 27 contributions du public ont été versées au registre dématérialisé sur la même plateforme ;
- Aucune demande de consultation du dossier papier mis à disposition au siège de Toulouse Métropole n'a été formulée ;
- Aucune information technique complémentaire concernant le projet n'a été sollicitée par mail auprès du responsable de projet.

2. Permis de construire de la Halle des mobilités – sous maîtrise d'ouvrage de la Région Occitanie

- **Synthèse des observations sur le dossier de Permis de Construire et réponses de la Région Occitanie**
 - 21 observations globalement favorables au projet, soulignant avant tout la pertinence de cet équipement à l'heure de développer l'intermodalité au profit de mobilités durables, puis la qualité architecturale ainsi que les ambitions environnementales du projet présenté.
 - ➔ **Ces observations n'appellent pas de réponse de la part du maître d'ouvrage de la Halle des mobilités (Région Occitanie).**
 - 6 observations sur la gestion des déplacements à l'intérieur de la Halle des mobilités et de la Vélostation
 - ➔ **Réponses apportées par le maître d'ouvrage de la Halle des mobilités (Région Occitanie) :**
 - Le travail sur la signalétique et l'information voyageurs est actuellement en cours de définition ;
 - Les normes de déplacement pour les personnes en situation de handicap seront respectées et contrôlées par les organismes agréés ;

- Les ascenseurs, escalators ont été pensés et dimensionnés pour répondre aux flux qui transiteront dans la Halle de mobilités : une rampe piétonne supplémentaire dans la Halle n'est pas envisageable car, en respectant les normes pour les Personnes à Mobilité Réduite, celle-ci nécessiterait une emprise très importante et ne permettrait pas développer l'ensemble du programme de l'équipement ;
- Un ascenseur a été ajouté pour desservir la Halle des mobilités. Le projet comprend désormais 2 ascenseurs pour la Halle et 1 ascenseur dédié à la Vélostation ;
- La rampe de la Vélostation a été travaillée pour garantir une montée à 5%, ce qui est l'usage pour les ouvrages de ce type.

- 1 observation sur le mobilier intérieur de la Halle des mobilités

à Réponse apportée par le maître d'ouvrage de la Halle des mobilités (Région Occitanie) :

- Du mobilier est prévu au sein d'un espace d'attente pour les voyageurs avec assises et tables.
- 2 observations sur la programmation commerciale des différents espaces d'accompagnement

→ Réponses apportées par le maître d'ouvrage de la Halle des mobilités (Région Occitanie) :

- Au stade de la demande de Permis de Construire, il s'agit uniquement d'espaces capables. Une réflexion sera menée, préalablement à leur commercialisation, sur la destination de ces différents espaces en visant une cohérence avec l'offre commerciale à l'échelle du quartier de gare ;
- Les attentes des riverains et usagers en termes de qualité de services, de commerces de proximité, de produits locaux ont clairement été exprimées depuis la phase d'élaboration du programme : ces points d'attention seront bien pris en compte dans le nécessaire équilibre financier lié à la commercialisation de ces lieux.
- 2 observations sur la qualité architecturale d'ensemble qui pointent un sentiment partagé sur l'ambiance intérieure, une fois « chaleureuse », une autre fois « trop rouge »

→ Réponses apportées par le maître d'ouvrage de la Halle des mobilités (Région Occitanie) :

- Une attention particulière sera portée, en phase réalisation sur les teintes précises des éléments constructifs.
- 1 observation sur le photovoltaïque et les matériaux durables

→ **Réponses apportées par le maître d'ouvrage de la Halle des mobilités (Région Occitanie) :**

- Le projet répond aux critères du label « Bâtiments durables d'Occitanie » et fera l'objet d'une certification HQE infrastructures.
- La toiture de 2800 m² sera couverte de tuiles photovoltaïques sur 1400m².
- Les matériaux seront choisis en priorité à l'échelle locale.
- Des briques de réemploi sont prévues en socle du bâtiment côté voies ferrées.

- 1 observation sur la gestion des eaux

→ **Réponse apportée par le maître d'ouvrage de la Halle des mobilités (Région Occitanie) :**

- La récupération des eaux pluviales, sur le périmètre du projet, est bien prévue, tout comme sa régulation avant le rejet au réseau de collecte. Ces éléments sont vus avec les services techniques de Toulouse Métropole pendant la phase de conception ;

- 1 observation sur le dimensionnement des espaces voyageurs de la Halle des mobilités

→ **Réponse apportée par le maître d'ouvrage de la Halle des mobilités (Région Occitanie) :**

- Des études de flux ont été réalisées tenant compte de l'évolution du nombre de voyageurs à horizon 2040 (arrivée de la LGV, nouvelle ligne de métro, RER métropolitain) et les espaces voyageurs ont été dimensionnés en fonction de ces résultats.

- 1 observation sur la rampe de la Vélostation

→ **Réponse apportée par le maître d'ouvrage de la Halle des mobilités (Région Occitanie) :**

- La rampe de la Vélostation a été conçue pour obtenir une pente de 5%, à la montée et ainsi faciliter son usage, comme cela est proposé sur des projets similaires en France et en Europe.

2025 000 7 → ○ 6 observations diverses :

- Ne pas faire d'extension, améliorer la gare existante ;
- Avis favorable pour la Halle des mobilités et la Vélostation, mais défavorable pour les bureaux ;
- L'architecture ne s'intègre pas dans le quartier ;
- Déployer des œuvres artistiques d'artistes locaux ;
- Projet qui semble étriqué par l'emprise des bureaux ;
- Questionnement sur le programme de la Maison du Climat.

→ *Ces observations n'appellent pas de réponse de la part du maître d'ouvrage de la Halle des mobilités (Région Occitanie).*

3. Etude d'impact actualisée de l'opération Grand Matabiau, quais d'Oc, sous maîtrise d'ouvrage Europolia

- **Synthèse des observations sur le dossier d'étude d'impact et réponses d'Europolia**
 - 3 observations concernent les aménagements extérieurs (plus d'arbres, arrêts de bus, dépose minute, gestion des flux, place de la voiture particulière sur le pôle d'échanges)

→ **Réponse apportée par le maître d'ouvrage Europolia :**

Ces sujets d'attention relèvent du projet de réalisation du parvis, sous maîtrise d'ouvrage de Toulouse Métropole.

- 1 observation sur le dossier d'étude d'impact actualisé portant sur la phase 2 du projet Grand Matabiau est relative aux impacts des chantiers sur les sous-sols suite aux effondrements sur le secteur Bonnefoy après le passage du tunnelier ligne C

→ **Réponses apportées par le maître d'ouvrage Europolia**

- Il est précisé que la Halle des mobilités est un bâtiment neuf, qui sera développé après le percement du tunnel de la ligne C. Les études de sol seront actualisées tout au long du projet, y compris après la réalisation du tunnel de la ligne C. Ces études géotechniques, menées par des cabinets spécialisés sont utilisées pour dimensionner les fondations du bâtiment par les bureaux d'études, et certifiées par le contrôleur technique agréé du projet.

Par ailleurs, l'ensemble des travaux de Grand Matabiau se déroulent après des procédures de référé préventif, et le cas échéant d'instrumentation des bâtiments et infrastructures existants. L'aménageur Europolia impose ces mêmes précautions aux opérateurs immobiliers privés intervenant sur le territoire de projet.

TOULOUSE le : 17 JUL. 2025

Le maire,
Pour le maire,
L'adjointe au maire,



Souhayla MARTY